

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-cinquième session

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DU BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE

Introduction

1. Le Bureau du contrôle interne (anciennement le Bureau de l'Inspecteur général) soumet un rapport annuel au Comité permanent des programmes et des finances. Le présent rapport donne un aperçu des activités qu'il a menées au titre de ses trois principales fonctions de contrôle (audit interne, enquête et évaluation centrale)¹ pendant la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Mandat et stratégies du Bureau

2. Le Bureau du contrôle interne a pour mandat de donner au Directeur général des garanties indépendantes et objectives et de lui fournir des études et des conseils systématiques, afin d'améliorer la conception, l'exécution et le déroulement des programmes et des projets de l'OIM et de leur apporter de la valeur ajoutée.

3. La mission, les pouvoirs et les responsabilités du Bureau sont énoncés dans sa Charte. Au titre de sa mission d'assurance, il détermine si les objectifs de l'OIM sont réalisés avec efficacité et efficience et en conformité avec les règlements, les règles et les résultats escomptés de l'Organisation. En outre, à la demande de l'Administration, il fournit des services consultatifs et des avis sur des questions et des politiques organisationnelles, et réalise des examens indépendants.

4. Le Bureau, qui comprend la Direction et trois divisions couvrant ses principales fonctions, planifie et exécute ses activités et en rend compte, sans aucune ingérence de la direction. Pour ce qui est de l'audit interne, le Bureau se conforme globalement aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne édictées par l'Institut des auditeurs internes. Il s'acquiesce de ses fonctions d'enquête dans le respect des Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête approuvées par la Conférence des enquêteurs internationaux, et compte dûment tenu de la jurisprudence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. Enfin, la fonction d'évaluation centrale réalise des évaluations globales et thématiques conformément aux Normes et règles d'évaluation, une série de principes directeurs édictés par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation visant à réglementer la réalisation des évaluations.

Structure et ressources du Bureau

5. Pendant la période considérée, le Bureau a formulé un plan de restructuration en profondeur visant à renforcer et à décentraliser ses fonctions de contrôle interne, qui a été approuvé. Le plan est mis en œuvre par étapes ; la première phase est en cours et verra la création de bureaux indépendants délocalisés au sein des bureaux régionaux de Bangkok, Nairobi, Panama et Vienne. Cela permettra aux services d'audit et d'enquête de se rapprocher du personnel de l'Organisation, des bénéficiaires et des partenaires d'exécution, assurant ainsi une meilleure accessibilité géographique de l'OIM pour les membres du personnel qui travaillent sur le terrain.

6. Le renforcement des fonctions de contrôle de l'OIM a donné lieu à l'approbation de ressources humaines additionnelles, tant au Siège que dans les bureaux régionaux susmentionnés. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Bureau comptait 54 postes, répartis comme

¹ Pendant la période considérée, l'Unité d'évaluation centrale est devenue la Division de l'évaluation centrale, et a été transférée de l'ancien Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels au Bureau du contrôle interne.

suit : Direction – 1 poste de directeur, 1 poste de directeur adjoint et 2 autres postes ; Division de l’audit interne – 17 postes ; Division des enquêtes – 29 postes ; et Division de l’évaluation centrale – 4 postes. Sur ces 54 postes, 18 étaient vacants.

7. Le Bureau a fait appel à des consultants tout au long de l’année pour renforcer ses capacités, selon les besoins.

Tableau 1. Dotations en effectifs approuvées

	2022	2023	2024
Directeur	1	1	1
Autres membres du personnel de direction	2	2	3
Division de l’audit interne	12	12	17
Division des enquêtes ²	15	20	29
Division de l’évaluation centrale	4	4	4
Total	34	39	54

Résumé des activités menées pendant la période considérée

8. Le tableau 2 donne un aperçu des activités menées par le Bureau du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Tableau 2. Ventilation des activités

Audits internes, y compris audits de projets	Enquêtes : affaires closes	Évaluations
59	1 915	6 évaluations centrales 44 évaluations décentralisées

9. Des informations plus détaillées sur les activités de chaque division sont fournies dans les sections de fond qui suivent.

Division des enquêtes

10. La Division des enquêtes du Bureau est chargée de mener des enquêtes administratives indépendantes sur des allégations de manquement concernant des cas de fraude, de corruption, de harcèlement, d’abus d’autorité, de harcèlement sexuel, d’exploitation et d’atteintes sexuelles et d’autres manquements au respect des règlements et règles de l’OIM. Elle mène, en outre, des enquêtes sur les allégations de représailles transmises par le Bureau de la déontologie et de la prévention de l’exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.

Nombre de dossiers et tendances

11. Au total, 2 803 allégations ont été reçues pendant la période considérée, contre 1 931 lors du cycle précédent, soit une augmentation de 45 %. Le nombre d’allégations, qui a augmenté ces

² Au moment de l’élaboration du présent rapport, trois postes étaient financés par des fonds du Comité d’affectation des ressources pour la migration (MIRAC).

dernières années, a posé des défis importants à toutes les phases du processus d'enquête. À la fin de la période considérée, 1 306 allégations étaient toujours en cours d'évaluation préliminaire, dont 343 ont été reçues avant 2024. Conformément aux critères du Bureau, les allégations d'inconduite sexuelle font l'objet d'une évaluation préliminaire prioritaire. Le tableau ci-dessous met en évidence les tendances concernant le volume de dossiers à la charge de la Division des enquêtes et indique le nombre actuel d'affaires en cours aux différentes étapes du processus.

Tableau 3. Dossiers

Dossiers	2022/2023	2023/2024
Affaires reportées	236	617
Nombre d'affaires reçues pendant la période considérée	1 931	2 803
Nombre total d'allégations	2 167	3 420
Nombre d'allégations examinées et closes au 31 août 2024	1 550	1 915
Nombre d'affaires en cours au 31 août 2024	617	1 505
Affaires en cours d'évaluation préliminaire	502	1 306
Affaires en cours d'enquête	98	159
Affaires en cours d'enquête par procuration	17	40

12. Pendant la période considérée, 50 affaires au total ont été renvoyées devant le Bureau des affaires juridiques en vue d'éventuelles mesures disciplinaires : 25 au terme d'une enquête complète et 25 dans le cadre d'un renvoi direct. Trois affaires ont été renvoyées, après enquête, devant d'autres bureaux de l'OIM compétents pour que la direction prenne les mesures voulues, et 31 affaires ont été jugées non fondées et closes après enquête. Un tableau récapitulatif des résultats après évaluation préliminaire et enquête est présenté ci-dessous :

Tableau 4. Issue des affaires closes pendant la période considérée

Mesures prises	2022/2023	2023/2024
<i>Après évaluation préliminaire</i>		
Clôture – une enquête du Bureau n'est pas justifiée	1 134	1 700
Renvoi à d'autres bureaux	254	116
Renvoi direct à LEGGL	38	25
Renvoi à une tierce partie pour enquête par procuration	25	15
Nombre total d'affaires closes à l'issue de l'évaluation préliminaire	1 451	1 856
<i>Après enquête</i>		
Clôture et soumission à LEGGL avec un rapport d'enquête	54	25
Clôture et renvoi à d'autres bureaux	1	3
Clôture (affaires infondées)	44	31
Nombre total d'affaires closes après enquête	99	59
Nombre total d'affaires closes pendant la période considérée	1 550	1 915

LEGGL : Division Droit commun et administratif du Bureau des affaires juridiques.

Note : Les divergences entre les chiffres ci-dessus et ceux des années précédentes sont dues à des actualisations dans le système de gestion des dossiers.

13. Pendant la période considérée, 218 enquêtes ont été menées, comprenant les enquêtes ouvertes au cours de ce cycle et 98 enquêtes reportées au 1^{er} septembre 2023. Les graphiques ci-après illustrent la répartition régionale des allégations reçues et des enquêtes ouvertes au cours de la période considérée.

Figure 1. Répartition régionale des allégations reçues pendant la période considérée

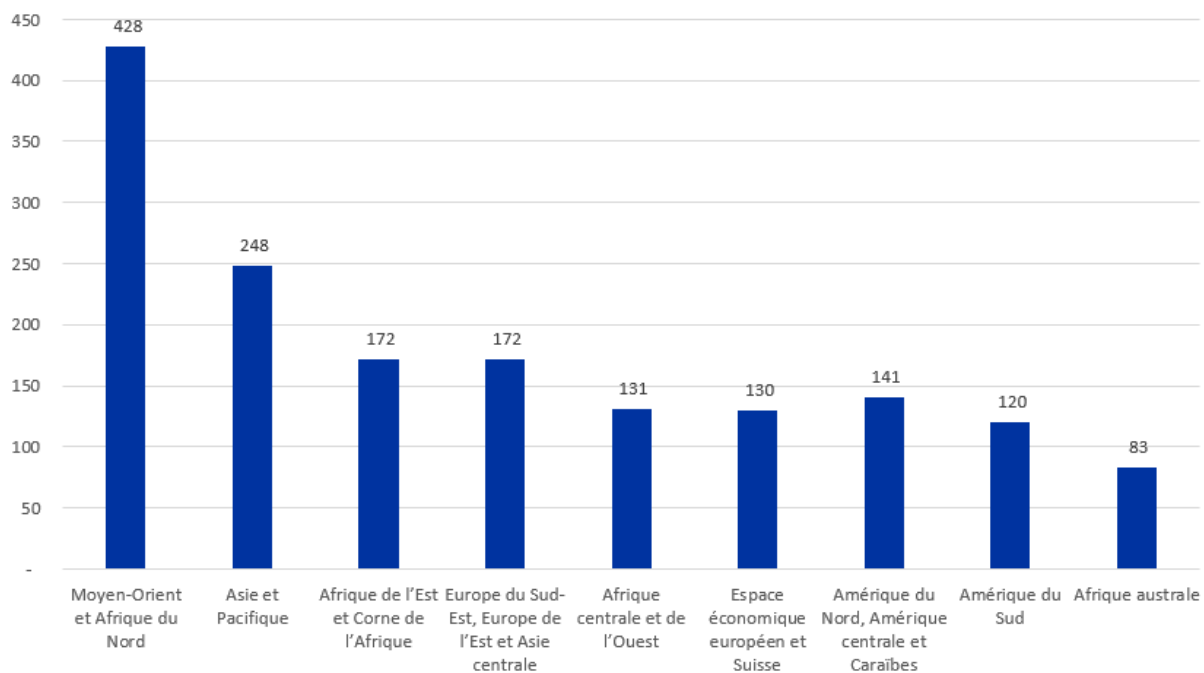
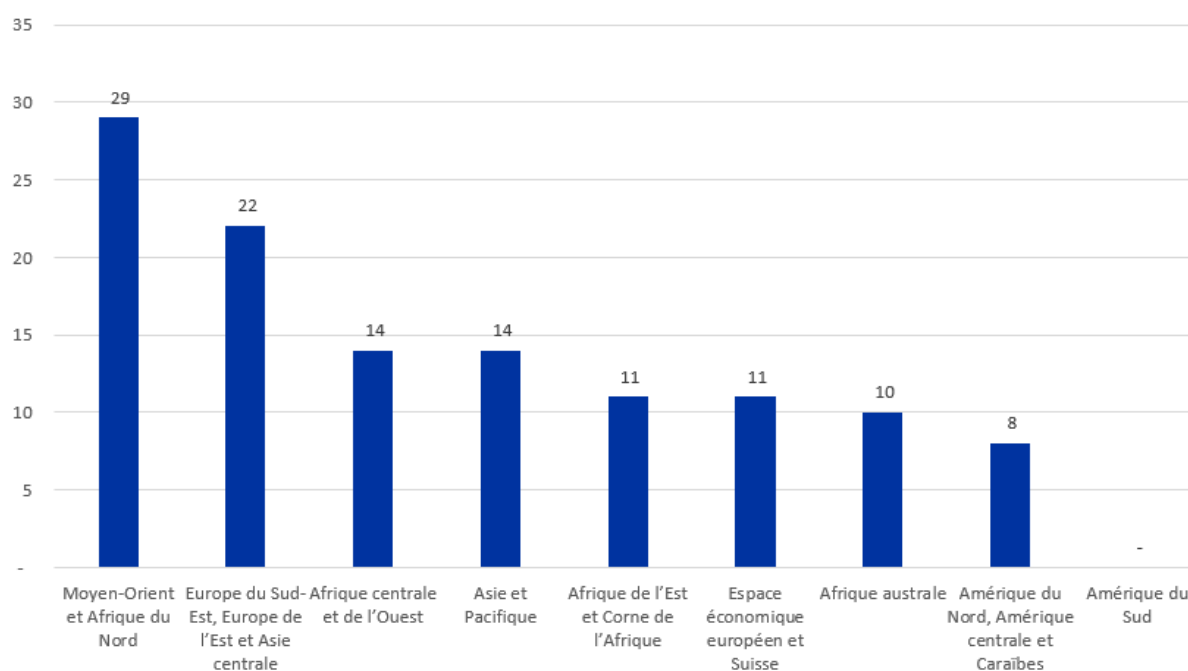


Figure 2. Répartition régionale des enquêtes ouvertes pendant la période considérée



14. À la fin de la période considérée, 59 enquêtes au total avaient été menées à terme et 159 enquêtes étaient encore en cours. La plupart de ces dernières ont été ouvertes en 2023 et 2024,

et seules 16 affaires (10 %) ont été reportées des années précédentes, ce qui fait apparaître un nombre relativement faible d'affaires anciennes. La durée moyenne d'une enquête reste inférieure à un an.

15. La majorité des allégations faisant l'objet d'une enquête portaient sur des cas de fraude et de corruption dans des bureaux hors Siège, ce qui témoigne de la réalité opérationnelle décentralisée de l'OIM, dont les activités sont menées dans des environnements à haut risque. Le Bureau ne joue pas seulement un rôle réactif, il s'emploie également à améliorer la culture du contrôle, puisqu'il a assorti 119 renvois d'observations et d'orientations concrètes destinées à la direction sur la manière de renforcer les contrôles et de prendre des mesures de prévention et d'atténuation.

Tableau 5. Tendances dans les affaires reçues, par type d'allégation, pendant la période considérée

Type d'affaire	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Fraude et irrégularités financières	234	368	447
Politique générale pour un environnement de travail respectueux	200	302	395
Autres manquements	162	269	343
Inconduite sexuelle	82	119	128
Ressources humaines	53	78	113
Conflit d'intérêts	49	77	78
Achats	44	48	74
Actes délictueux, agressions et menaces	27	30	37
Privilèges et immunités et lois locales	12	14	10
Total	863	1 305	1 625

Note : 1 178 autres affaires ont été déclarées infondées ou concernaient des questions ne relevant pas du mandat du Bureau.

16. En ce qui concerne les partenaires d'exécution, les fournisseurs et les entreprises extérieures, le Bureau a achevé l'examen de 14 enquêtes menées sur ces entités et, pour la première fois, a ouvert un petit nombre d'enquêtes sur des allégations faites à l'encontre du personnel de cette catégorie, afin de renforcer le contrôle et de combler les lacunes en matière de capacités. En outre, le Bureau a travaillé en étroite coordination avec les bureaux nationaux et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement sur la prévention et les mesures contractuelles. Au terme de la période considérée, 40 enquêtes étaient en cours concernant le personnel de partenaires d'exécution, de fournisseurs ou d'entreprises extérieures.

Conseils et orientations

17. Afin d'améliorer sa visibilité et sa capacité à fournir des avis opportuns et appropriés, le Bureau a renforcé ses pratiques de communication en ce qui concerne les rapports et les recommandations, en élargissant leur diffusion aux départements et bureaux concernés.

18. La Division des enquêtes a aidé l'Organisation à remédier à des situations particulièrement urgentes qui revêtaient une importance cruciale pour ses opérations stratégiques et des relations déterminantes avec les donateurs. Par exemple, au cours de la période considérée, d'importantes ressources ont été allouées à la conduite d'enquêtes sur des allégations relatives au Bureau de l'OIM en Ukraine, et le Bureau a apporté son expertise à la réponse coordonnée de l'Organisation.

19. La Division a mis en œuvre ses procédures opérationnelles permanentes internes pour la conduite d'enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ces procédures reposent sur une approche centrée sur la victime ; fournissent des orientations aux enquêteurs ; établissent des attentes claires en ce qui concerne la mise en œuvre des principes définis dans le cadre d'initiatives interinstitutions menées avec les Nations Unies, notamment celle des lignes directrices de l'OIM sur le signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à la plus haute autorité des Nations Unies dans le pays, ainsi que sur l'aide aux victimes ; et fixent un délai cible de six mois pour l'achèvement des enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

20. Le personnel de la Division a également continué de participer à des activités et à des initiatives du système des Nations Unies, ainsi qu'à des groupes de travail et à des conférences de l'OIM. La Division fait partie des Représentants des services d'enquête du système des Nations Unies ainsi que du groupe de travail interinstitutions sur les enquêtes numériques, et des représentants du Bureau ont assisté à la troisième réunion des organes d'enquête sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, organisée conjointement par le Comité permanent interorganisations et le Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel. Elle est également représentée au sein de l'équipe spéciale du Siège de l'OIM chargée de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi qu'au sein du groupe de l'OIM chargé de l'intégrité. Le personnel de la Division a activement contribué aux efforts de réforme de l'Organisation dans le domaine de la responsabilité et de la justice, par exemple en apportant son concours à la révision du cadre juridique de l'OIM régissant le signalement des manquements et les enquêtes y afférentes et de la procédure disciplinaire, ainsi qu'en œuvrant avec le Bureau des affaires juridiques, le Département des ressources humaines et l'Unité de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel à la révision de l'instruction interne relative à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles.

21. Enfin, la version améliorée de la plateforme Nous sommes tous concernés (We are all in), l'outil central de l'OIM qui permet de signaler des allégations de manière confidentielle, a été lancée ; la plateforme contient maintenant un contenu révisé et, dans un souci d'accessibilité, est disponible dans plusieurs langues.

Division de l'audit interne

22. La Division de l'audit interne réalise des audits internes conformément aux normes internationales d'audit. Ses audits portent sur les processus, les fonctions, les projets, les entités centralisées, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Le plan de travail annuel en matière d'audit, qui est fondé sur une évaluation détaillée des risques, est examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance et approuvé par le Directeur général.

23. Conformément aux pratiques établies, la Division a réalisé des examens fréquents de son plan de travail annuel, en y apportant des ajustements, le cas échéant, pour faire face aux risques émergents. Elle a également amélioré les protocoles d'audit et la partie « résumé » des rapports d'audit afin de simplifier la communication des résultats d'audit à la haute direction et aux parties prenantes intéressées. À l'avenir, dans le cadre de son programme d'évaluation de la qualité, la Division se concentrera sur les problèmes récurrents et leurs causes profondes pour les porter à l'attention de la haute direction et des principales parties prenantes.

24. La Division est toujours en communication étroite avec les représentants des services d'audit interne d'autres organismes et organisations apparentées des Nations Unies, et participe activement et régulièrement aux groupes de travail constitués pour élaborer des stratégies et des cadres d'audit au sein du système des Nations Unies. Dans le cadre de la conférence des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies tenue en 2024, la Division de l'audit interne a continué

de présider un groupe de travail sur l'examen des risques stratégiques, de la gouvernance et de la performance, qui a axé ses efforts sur la gestion des risques, notamment en matière de cybersécurité, les incidences environnementales des projets, la gouvernance et la responsabilité. Pendant la période considérée, la Division a achevé une évaluation consultative conjointe de la stratégie des Nations Unies relative aux activités d'appui, pilotée par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, ainsi qu'une évaluation consultative des interventions en espèces menées par l'OIM, en étroite collaboration avec l'Unité des interventions en espèces.

25. La Division de l'audit interne a continué de jouer un rôle consultatif auprès de groupes de travail internes établis au titre d'initiatives en cours relatives à la gouvernance, par exemple en ce qui concerne les entreprises extérieures. Elle a également continué de collaborer avec les bureaux régionaux, notamment en participant à des retraites régionales, au cours desquelles elle a présenté des exposés sur des domaines d'intérêt transversaux relatifs à l'audit interne, en rapport avec les évaluations de la gouvernance, des risques et de l'environnement de contrôle.

26. Le personnel de la Division a continué de développer ses compétences professionnelles par des certifications et des cours pertinents délivrés par l'Institut des auditeurs internes et d'autres prestataires.

27. Pendant la période considérée, le Bureau a effectué 12 missions d'assurance, comprenant l'examen de 43 projets et 4 évaluations consultatives (voir le tableau 6 ci-dessous).

Tableau 6. Ventilation des audits effectués

Région	Audits de bureaux de pays	Audits de bureaux régionaux	Audits de systèmes, de processus et de fonctions	Audits consultatifs	Audits de projets*	Total
Asie et Pacifique	4	-	-	-	14	18
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	4	-	-	-	14	18
Afrique centrale et de l'Ouest	1	-	-	-	7	8
Amérique centrale, Amérique du Nord et Caraïbes	1	-	-	-	2	3
Europe du Sud-Est, Europe de l'Est et Asie centrale	1	-	-	-	2	3
Espace économique européen	1	-	-	-	4	5
Siège	-	-	-	4	-	4
Total	12	-	-	4	43	59

*Les projets d'audit présentés ont été examinés dans le cadre des audits de bureaux de pays.

28. Bien que la mise en œuvre des recommandations incombe à la direction de l'OIM, la Division de l'audit interne a continué d'intensifier ses efforts pour assurer activement la surveillance et le suivi des recommandations en suspens. Les entités auditées ont participé activement à l'exercice, et la collaboration avec la direction en vue de la mise en œuvre des recommandations se poursuit.

29. Outre les messages automatiques envoyés par le logiciel de gestion des audits, un niveau supplémentaire de suivi a été ajouté à la surveillance mensuelle du statut des recommandations d'audit. En conséquence, la Division a observé une augmentation des interactions avec les parties prenantes et un attachement accru de ces dernières à fournir régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations. Le Bureau continuera d'ajuster les protocoles établis afin d'améliorer encore le suivi des recommandations et de tenir la haute direction de l'OIM et les parties prenantes informées.

30. Le tableau 7 présente une ventilation du statut des recommandations d'audit interne par niveau de risque.

Tableau 7. Statut des recommandations en suspens par niveau de risque

Statut/risque	Très élevé	Élevé	Moyen	Total
Suivi pas encore requis	6	18	23	47
Suivi requis	26	106	119	251
Total	32	124	142	298

31. Les 298 recommandations d'audit notifiées pendant cette période sont toutes considérées comme actuelles, et aucune n'est en souffrance depuis longtemps (plus de 12 mois après la date de suivi fixée). La mise en œuvre des recommandations est surveillée de près avec leurs responsables respectifs.

32. Des informations actualisées sur le statut et le contexte de toutes les recommandations sont régulièrement diffusées auprès des bureaux régionaux et des membres pertinents de la haute direction.

33. Une constatation récurrente est une constatation qui est fondamentalement de même nature qu'une autre faite lors d'audits consécutifs ou lors de tout autre audit effectué pendant la période considérée. Les constatations récurrentes appellent une attention particulière de la part de la direction car elles sont considérées comme présentant un risque élevé à très élevé. Bien que les constatations récurrentes et les domaines clés susceptibles d'amélioration identifiés pendant la période considérée correspondent à ceux identifiés les années précédentes, les initiatives de gouvernance en cours de l'Organisation devraient, selon toute attente, permettre de corriger progressivement les insuffisances.

34. Les principales constatations d'audit récurrentes sont présentées ci-dessous :

- a) **Gestion de la chaîne d'approvisionnement.** Ce domaine couvre diverses activités allant de la planification à l'évaluation des fournisseurs. Les principaux problèmes recensés sont les suivants : mauvaise gestion du processus de la chaîne d'approvisionnement ; manque de planification et absence de plans d'achat ; contrôles insuffisants ou inadaptés de l'utilisation du parc automobile de l'Organisation/de la consommation de carburants ; contrôles insuffisants en ce qui concerne la gestion des actifs et des entrepôts ; et contrôle insuffisant du processus de gestion des fournisseurs.
- b) **Gestion financière.** Ce domaine comprend les processus relatifs à la comptabilité, à l'information financière et aux opérations de trésorerie. Les problèmes systémiques identifiés sont liés à l'absence d'administration globale et de surveillance des processus financiers, à l'insuffisance des vérifications précédant la comptabilisation des opérations financières, à la validité des décaissements et des dépenses, à la gestion des chèques, à des lacunes dans les

processus de gestion bancaire et de la trésorerie, à des dépenses non autorisées et à la gestion inadaptée des comptes fournisseurs de membres et de non-membres du personnel.

- c) **Gestion des ressources humaines.** Ce domaine englobe le processus de gestion des ressources humaines. Les problèmes récurrents identifiés sont les suivants : lacunes dans l'administration des contrats de consultants et de non-membres du personnel ; insuffisances dans les processus d'administration des ressources humaines ; retards dans les recrutements ; contrôles insuffisants de la gestion des états de paie et des prestations dues au personnel ; mauvaise gestion des congés du personnel ; et non-respect par le personnel de l'obligation de suivre les cours de formation obligatoires de l'Organisation.
- d) **Gestion des projets et rapports.** Ce domaine couvre l'ensemble du cycle de vie des projets. Parmi les carences les plus souvent identifiées figurent les suivantes : insuffisances dans les rapports aux donateurs ; suivi des projets insuffisant ; lacunes dans la gestion des projets ; processus de contrôle insuffisants, y compris un mauvais suivi budgétaire et une mauvaise tenue des documents comptables ; et retards systémiques dans l'activation des projets.
- e) **Gestion des risques.** L'objectif de ce domaine d'action est d'atténuer tous les risques inhérents aux opérations de l'Organisation. Les observations récurrentes concernent : des plans de gestion des risques obsolètes et/ou inexistantes ; une méconnaissance des voies appropriées permettant de signaler les cas de fraude et autres actes répréhensibles ; et des plans de poursuite des activités déficients et/ou non éprouvés.
- f) **Gestion des fonds et accords.** Il s'agit là du processus global qui consiste à prévoir les besoins de financement du bureau en concluant des accords avec des donateurs et en recourant à d'autres sources. Le principal problème systémique est la dépendance générale à l'égard des financements assurés par les donateurs pour l'exécution des programmes, dont l'indisponibilité peut mettre en péril la viabilité des bureaux.
- g) Parmi les autres problèmes récurrents figurent : des lacunes dans la structure organisationnelle des bureaux extérieurs ; l'absence de points de contact chargés de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel ; une mauvaise gestion et/ou un manque de surveillance des partenaires d'exécution ; des insuffisances en matière de cybersécurité ; des dispositifs de délégation de pouvoir et de séparation des tâches obsolètes ou incompatibles ; et des faiblesses dans les politiques de mise en œuvre concernant les interventions en espèces.

35. La Division a continué de publier des résumés de ses rapports d'audit interne après leur parution, accompagnés des réponses de la direction. À ce jour, tous les résumés des rapports parus entre 2017 et 2023 ont été publiés sur la [page Web de l'audit interne](#).

Division de l'évaluation centrale

36. En février 2024, à la suite de la restructuration organisationnelle et sur recommandation de la Directrice générale, l'Unité d'évaluation centrale a été transformée en division et transférée de l'ancien Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels au nouveau Bureau du contrôle interne. Cette transition a renforcé l'indépendance de la Division et son mandat, sans perturber la mise en œuvre des initiatives antérieures et en cours.

37. Pendant la période considérée, la Division de l'évaluation centrale :

- A publié la [Stratégie d'évaluation de l'OIM 2024-2028](#) en janvier 2024, qui tient compte des principales recommandations issues de l'évaluation réalisée en 2023 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et de l'examen mené en 2022 par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du

développement du Royaume-Uni. La stratégie est alignée sur le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et sur le Cadre stratégique de résultats actualisé³. La Division collaborera avec diverses entités de l'OIM pour mettre en œuvre la Stratégie, un examen étant prévu à mi-parcours pour évaluer la pertinence et l'efficacité de cette dernière ;

- A élaboré une version en ligne interactive des [Lignes directrices de l'OIM relatives au suivi et à l'évaluation](#) afin d'améliorer l'accessibilité et l'interaction de l'utilisateur pour les parties prenantes internes et externes, et perfectionné le module d'évaluation et le tableau de bord dans le système PRIMA d'information et de gestion des projets de l'OIM afin de renforcer le suivi des évaluations ;
- A publié un manuel sur l'apprentissage en temps réel et l'examen du suivi des résultats ([Manual on Real-Time Learning and Performance Monitoring Review](#)) afin de répondre à la demande croissante d'éclairages en temps réel et fondés sur des éléments factuels permettant d'appuyer la prise de décision, d'améliorer la responsabilité et de favoriser l'apprentissage dans l'ensemble des activités de l'OIM ;
- A publié six évaluations centrales (disponibles dans le [Registre des évaluations de l'OIM](#)) sur les thèmes suivants : la contribution de l'OIM au Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA) ; la mise en œuvre opérationnelle des réseaux régionaux et nationaux des Nations Unies sur les migrations ; la gestion axée sur les résultats ; la Stratégie régionale de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique 2020-2024 ; la xénophobie, les discriminations et la cohésion sociale ; ainsi que la santé mentale et le soutien psychosocial ;
- A cogéré et cofinancé un certain nombre d'initiatives du Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire institutionnelle, y compris des évaluations d'interventions menées en réponse à des situations d'urgence humanitaire dans le nord de l'Éthiopie, en Afghanistan, en Türkiye et en République arabe syrienne, ainsi que de l'action humanitaire menée en réponse à la pandémie de COVID-19. L'OIM a financé ces initiatives à hauteur de 228 000 dollars É.-U.. Un soutien additionnel de 200 000 dollars É.-U. a été réservé en 2024 à des évaluations similaires d'interventions menées en réponse aux crises humanitaires en Somalie et en République démocratique du Congo ;
- A appuyé l'organisation d'évaluations décentralisées en fournissant des orientations stratégiques et un appui technique concernant l'établissement de normes et de standards. Les évaluations ont été planifiées et suivies via PRIMA. Au total, 44 évaluations décentralisées ont été publiées, dont 28 évaluations finales, 13 évaluations a posteriori, 2 évaluations à mi-parcours et 1 évaluation en temps réel.

38. La Division de l'évaluation centrale continuera d'élaborer un rapport annuel distinct sur ses activités. Elle continuera également de collaborer activement avec les donateurs, les gouvernements et les partenaires des Nations Unies afin de promouvoir le travail d'évaluation de l'OIM et de veiller à ce que les évaluations de l'OIM demeurent des références sérieuses pour l'analyse et la prise de décisions fondées sur des éléments factuels. La Division poursuivra sa collaboration étroite avec les spécialistes régionaux de l'OIM chargés de la planification, du suivi et de l'évaluation, la Division de la planification stratégique et des résultats et d'autres parties prenantes pertinentes au sein de l'Organisation, conformément à la politique d'évaluation de l'OIM et aux rôles définis. Une politique d'évaluation actualisée, qui a fait l'objet d'une concertation étroite avec les bureaux régionaux, est en cours d'examen en vue de son approbation finale.

³ Le Cadre stratégique de résultats a été actualisé pour accompagner la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028. Il fournit une feuille de route concrète pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'OIM, et détaille ce que l'Organisation entend accomplir, et comment.